



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Les relais ambulatoire de vaccination**

**Délégation départementale de Vaucluse**

## Le contexte de la désignation des relais ambulatoire

- ✓ La campagne de vaccination contre la Covid-19 va quitter progressivement les centres de vaccination pour être proposée en ville dans des **relais ambulatoires**
  - ✓ Les CPTS sont des partenaires privilégiés pour organiser et préparer la mise en place de ces relais ambulatoires
  - ✓ Les centres de vaccination pourront se positionner en appui de ces relais
-

## Les conditions pour être désigné relais ambulatoire de vaccination

- S'engager à **réaliser au moins 200 vaccinations** contre le SARS-COV-2 chaque mois
  - Organiser des sessions régulières de vaccination **dans des locaux qui leurs sont propres**
  - Effectuer de la vaccination **au-delà de leur patientèle**
  - **Les pharmacies** si elles vaccinent en dehors de leurs heures d'ouverture habituelles (après 20h, dimanche et jours fériés) ; en dehors de leurs locaux habituels (sans limite horaire et calendaire) et en exercice partagé
-

# Les avantages de la désignation comme relais ambulatoire

- ✓ Bénéficiaire **d'aide pour les surcoûts éventuels de fonctionnement** (administratif, logistiques (agenda de rdv...), petit matériel, hygiène et DASRI)
  - ✓ Bénéficiaire **d'une rémunération forfaitaire horaire** identique à celle applicable en centre de vaccination
  - ✓ Bénéficiaire du **renfort des professionnels de santé retraités et/ou étudiants**
-

## L'accès aux vaccins pour les relais ambulatoire

- L'objectif de la vaccination est de repositionner les professionnels de santé en ville et de positionner la vaccination contre la Covid parmi leurs missions
  - Les commandes seront passées via le portail de télécommandes destiné aux professionnels de ville
  - Les relais ambulatoires disposeront de leurs vaccins via les officines
  - La PUI qui gère les centres de vaccination pourra rester un appui en cas de problèmes de livraison.
-

## Se déclarer relai ambulatoire

- Si votre structure : MSP - CDS - CPTS - cabinet de groupe - pharmacie est intéressée par ce dispositif et souhaite l'intégrer
- Ecrire à : [manon.pezziardi@ars.sante.fr](mailto:manon.pezziardi@ars.sante.fr) ; **06.61.14.20.15**
- Nous vous remettons un dossier d'inscription et des informations complémentaires en fonction de vos besoins

Merci de votre attention

---